

d'arrondissement. Malheureusement les enfants adoptés avant le 16 mai 1975 ne bénéficient pas encore de ce nouveau acte de naissance, mais un récent projet de loi prévoit que tous les enfants adoptés plénièrement reçoivent d'office cet acte de transcription. Donc après l'entrée en vigueur de cette modification législative nos enfants adoptés ne doivent plus jamais être l'objet d'une curiosité publique au sujet de leur filiation réelle.

Si l'enfant étranger est adopté par une famille luxembourgeoise, il devient citoyen luxembourgeois.

Il est à regretter qu'environ la moitié des adoptions simples auraient pu être des adoptions avec ruptures des liens, si les familles adoptives étaient mieux informées. Car ces enfants risquent de devoir fournir un jour ou l'autre une pension alimentaire à leur famille d'origine, quoique celle-ci s'est complètement désintéressée de ces enfants dans leur jeunesse. Les enfants étrangers n'ayant pas obtenu la nationalité luxembourgeoise à cause de leur adoption simple doivent présenter une demande d'option ou de naturalisation, provoquant ainsi des frais supplémentaires, s'ils désirent acquérir la nationalité luxembourgeoise. En plus ces enfants doivent toujours présenter un acte de naissance avec la remarque qu'ils ont été adoptés.

Mais avant de parler de l'adoption il y a un acte encore plus important qui s'effectue dans la vie de l'enfant, c'est le placement en vue d'adoption ultérieure.

Pour ce placement il n'y a pas de législation qui dit que le placement ne peut avoir lieu que s'il présente des avantages pour l'enfant car notre législation autorise tous ces placements sauvages où dans beaucoup de cas ce sont les intérêts des adoptants qui dominent. Le placement c'est l'acte le plus important, car c'est décider du sort d'un enfant et de ses futurs parents adoptifs. En aucun cas une personne seule ne peut décider d'un acte aussi important car même si le tribunal décide plus tard que l'adoption ne peut pas avoir lieu et que cet enfant change à nouveau de famille, ce changement traumatise énormément l'enfant.